

PROCES-VERBAL

55^{ème} Assemblée générale de la société du Funiculaire St-Luc - Chandolin S.A.

Tenue au restaurant de Tignousa, le samedi 22 août 2020 à 10h00.

En raison de la pandémie COVID-19, cette assemblée se déroule exceptionnellement à huis clos. Seuls les membres du Conseil d'administration, le directeur, un scrutateur indépendant ainsi que les responsables finances et administration participent à cette assemblée générale.

Les actionnaires ont été convoqués par courrier en date du 31 juillet 2020, conformément à nos statuts. En annexe de la convocation, chaque actionnaire a reçu un bulletin de vote ainsi qu'une enveloppe-réponse affranchie avec un délai de réponse fixé au 20 août 2020. Le dépouillement s'est déroulé au bureau du funiculaire en présence d'un scrutateur indépendant, M. Louis Salamin.

1. Contrôle des présences

555 actionnaires représentant 46'196 actions ont voté, soit 57,03 % du capital-actions.

2. Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 24 août 2019

Comme indiqué dans la convocation, le protocole peut être consulté sur notre site www.valdanniviers.ch/actionnaires. Ce dernier est accepté par 98.46 % des votants et 1.54 % d'abstentions. Les votes nuls ne sont pas pris en compte.

3. Rapport du Conseil d'administration et de la direction

MM. Olivier Salamin et Armon Cantieni nous donnent un rapide aperçu de leurs rapports respectifs qui ne suscitent aucun commentaire. Au même titre que le procès-verbal, le rapport du Conseil d'administration ainsi que celui de la direction se trouvent dans le rapport de gestion qui peut être consulté sur le site www.valdanniviers.ch/actionnaires.

4. Lecture des comptes de l'exercice 2019/2020

Les comptes 2019/2020 se soldent par un bénéfice de Fr. 13'699.- avec un cash-flow de Fr. 1'830'289.- et cela malgré la fermeture anticipée des remontées mécaniques le 13 mars 2020. Un résultat encourageant qui nous permet de maintenir notre politique d'amortissement.

5. Rapport de l'Organe de révision

Celui-ci ne donne lieu à aucun commentaire.

6. Approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision

Les comptes 2019/2020 et le rapport de l'organe de révision sont acceptés par 98.44 % des votants et 1.56 % d'abstentions. Les votes nuls ne sont pas pris en compte.

7. Affectation du résultat de l'exercice

En conformité à l'attribution des crédits COVID-19, aucun dividende ne sera versé.

8. Décharge aux organes responsables

La décharge aux organes responsables est acceptée par 98.45 % des votants, 1.54 % d'abstentions et 0.01 % de contre. Les votes nuls ne sont pas pris en compte.

9. Renouvellement du mandat de l'organe de révision

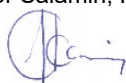
Le renouvellement pour 3 ans du mandat de la Fiduciaire Fidag SA, notre organe de révision, est accepté par 98.47 % des votants, 1.48 % d'abstentions et 0.05 % de contre. Les votes nuls ne sont pas pris en compte.

10. Divers

M. David Melly, Président de la Commune d'Anniviers, félicite les RM d'Anniviers pour les investissements engagés durant l'année 2020, notamment dans le renouvellement des installations.

Olivier Salamin clôt l'assemblée à 11 h 00.

Olivier Salamin, Président



Frédéric Salamin, secrétaire